

# MATIÈRES EN PROVENANCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

AIDE-MÉMOIRE POUR LES ÉCOCENTRES



## À APPORTER DANS VOTRE ÉCOCENTRE

### PLASTIQUE

#### PLASTIQUE RIGIDE

- › Contenants rigides complètement propres (**aucun résidu dans les contenants**)

**NOTE :** Si vos contenants ne sont pas complètement propres, vous devez les retourner à votre fournisseur.

#### PLASTIQUE SOUPLE

- › Sacs tissés (de type « big bag » avec ganses ou anneaux) pour moulée, engrais, graines, etc.
- › Sacs « lisses » (de type « sac de litière »)
- › Plastiques souples pour paillis en LDPE
- › Plastiques souples pour les serres
- › Plastiques d'emballage de balles rondes ou carrées

### MATÉRIAUX DE CRD

(CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION)

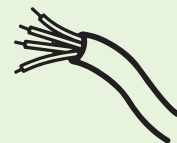
**NOTE :** Résidentiel seulement. Pour les CRD en grande quantité ou de type industriel un tarif de 10\$ le m<sup>3</sup> s'appliquera.

- › Gypse
- › Bardeaux
- › Bois
- › Béton
- › Briques
- › Laine minérale
- › Etc.



### DIVERS

- › Surplus de boîtes en carton non ciré
- › Sacs en papier non ciré
- › Tôle, clôture et tiges en métal
- › Outillage et câbles



### MATIÈRES REFUSÉES

- › Matériel de reproduction animale ou d'hygiène (seringues, gants, etc.)
- › Résidus domestiques dangereux (RDD) (engrais, produits chimiques, pesticides, etc.)
- › Cordes
- › Huile à moteur, huile hydraulique, etc.
- › Pneus de tracteur

**NOTE :** Les huiles doivent être retournées par un système de récupération déjà en place.

### PRÉCISIONS IMPORTANTES

#### VÉHICULES ACCEPTÉS

- › Camionnettes et tracteurs avec ou sans remorque. Les remorques pour le transport du foin sont tolérées.

#### TRI DES MATIÈRES

- › Les matières doivent être triées par catégorie (bois, plastiques souples, plastiques rigides, etc.) avant votre arrivée à l'écocentre. Dans le cas contraire, l'accès à l'écocentre pourrait vous être refusé.

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES,  
CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET AU [RMRLAC.QC.CA](http://RMRLAC.QC.CA)